

REGLEMENT INTERIEUR 2017 / 2018

Pages ouvertes : 14 rue de l'Annexion 74 100 Annemasse

Locaux déplacés temporairement : **centre commercial du Perrier**, Annemasse

- 1) La permanence pour les prêts est assurée le **mardi de 17 h 15 à 18 h** par des adhérents *bénévoles*.
Ne l'oubliez pas et soyez indulgents.
- 2) L'accès à la bibliothèque ne peut se faire qu'en présence d'un membre du bureau.
- 3) Pour emprunter une série de livres, il faut payer sa **cotisation annuelle**, soit **8 €**.

Emprunt :

- 4) On peut emprunter une à plusieurs série(s) de livres.
La réservation est possible.
Les livres sont comptés par les responsables du prêt (à l'emprunt et au retour).
La durée de l'emprunt est limitée à **6 semaines** de classe (vacances non comprises) pour le cycle 2 et à 7 semaines pour les séries du cycle 3 (un retard trop important prive d'autres élèves des livres : pensez-y !).

Retour :

- 5) Le maître qui rend une série doit la remettre sur le rayon correspondant après avoir signalé au responsable les réparations éventuelles.
- 6) Pour chaque livre non rendu, l'adhérent fera **un chèque** de 7 euros minimum (15€ pour les albums et les BD cartonnées).
 - Tout adhérent rapportant une série incomplète, y compris celle d'un autre adhérent, est tenu de payer la caution **par chèque obligatoirement** (*veillez à avoir un chéquier avec vous*).
 - En cas d'impossibilité de paiement, tout nouvel emprunt est impossible.
 - Si l'adhérent ramène le livre dans un délai de deux mois, le chèque est rendu. Au-delà de deux mois, le chèque est encaissé.
- 7) Il est interdit de remettre une série directement à un autre adhérent. Chaque série doit d'abord être rapportée à Pages Ouvertes.

Responsabilités des adhérents :

- 8) Les maîtres doivent veiller à ce que les livres soient respectés par leurs élèves. Ils doivent signaler ceux qui sont en mauvais état au retour de la série. Ces livres seront réparés lors des séances d'entretien.
- 9) Chaque adhérent doit s'inscrire à une permanence de tenue du fichier et/ou s'engage à couvrir une série neuve au sein de son école. Des listes d'inscription seront à votre disposition au moment des adhésions.

En cas d'impossibilité d'assurer sa permanence au fichier, l'adhérent essaie de trouver un remplaçant ou s'il n'en trouve aucun, il contacte l'école des **Hutins au 04 50 37 12 59** et laisse un message pour Pages Ouvertes.

- 10) Tout manquement grave au règlement de l'association entraîne une radiation de l'association.
- 11) Tous les livres doivent être rendus impérativement pour **la dernière permanence le 26 juin 2018**.

La présidente, Laurence Comotti

Date de tenue du fichier :	
-----------------------------------	--